




2011 QUATRE ACCORDS POUR L'EMPLOI DES JEUNES

	DOCUMENTATION SYNDICALE
	DS12005 - 10 JANVIER 2012
	MEDEF QUATRE ACCORD POUR L'EMPLOI DES JEUNES SYNDICAL DOCUMENTATION



→ → UNE AMBITION :

Plus de **700 000** jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail.
Les partenaires sociaux ont voulu accompagner les jeunes qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi.

→ → DES DISPOSITIFS :

Sept organisations syndicales et patronales (CFDT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, MEDEF, CGPME, UPA) se sont engagées en faveur de l'emploi des jeunes en signant quatre accords en six mois. Ces accords permettent la mobilisation de **175 millions d'euros**, sans créer de charges supplémentaires pour les entreprises, en redéployant des financements existants.

1

L'ACCES A L'EMPLOI (Accord du 7 avril 2011)

Le constat : Pour accéder à l'emploi, les jeunes rencontrent des obstacles différents selon leur situation à la sortie du système éducatif.

La réponse : Un accompagnement individuel renforcé pour aider 90 000 jeunes à accéder à un premier emploi..

- **20 000** jeunes - sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme en 2011 - pris en charge par les missions locales qui disposeront de **30 millions d'euros**.
- **50 000** jeunes - ayant intégré l'enseignement supérieur mais rencontrant des difficultés à s'insérer professionnellement - accompagnés par l'APEC qui financera ce programme à hauteur de **40 millions d'euros**.
- **20 000** jeunes - ayant un diplôme et/ou une qualification reconnue, mais rencontrant des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi durable - suivis par Pôle emploi, qui disposera, à ce titre, de **30 millions d'euros**.
- **100 millions d'euros** redéployés pour financer ces actions d'accompagnement.
- **30 000** places réservées, dans le dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi, à des jeunes de moins de 30 ans ayant des difficultés d'accès à l'emploi.
- **20 000** actions de formation consacrées à la lutte contre l'illettrisme.

→ → Le bilan à fin novembre 2011

- **Engagement des missions locales, de Pôle Emploi et de l'APEC dans le dispositif.**
- **1 800 jeunes déjà pris en charge de façon opérationnelle.**

Le constat:

Les jeunes à la recherche d'un emploi sont confrontés à des difficultés qui limitent leur mobilité, par exemple :

- le manque de logements disponibles, notamment de petite taille, dans le parc HLM où ils ne sont pas prioritaires ;
- le niveau des loyers, des charges locatives et des garanties demandées par le parc privé ;
- le besoin d'une offre de logements de courte durée.

2

L'ACCES AU LOGEMENT (Accord du 29 avril 2011)

Les réponses :

L'accord fixe les objectifs suivants à Action logement :

- financer **15 000** logements supplémentaires, de petite surface, par an pendant trois ans à compter de 2012 ;
- attribuer dans le parc existant, **8 000** logements supplémentaires en trois ans pour les jeunes ;
- développer la garantie des risques locatifs ;
- réserver **50%** des aides d'action logement aux jeunes de moins de **30 ans** ;
- créer un fonds de garantie pour sécuriser les bailleurs parfois réticents à la colocation dans le parc social ;

La mise en œuvre de ces actions est prévue en 2012.

3

L'ACCES AUX FORMATIONS EN ALTERNANCE

ET AUX STAGES EN ENTREPRISE (Accord du 7 juin 2011)

→ → Le bilan à fin novembre 2011

Ces dispositions ont été reprises dans la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

Le constat :

L'alternance est un moyen particulièrement adapté pour que les jeunes s'intègrent durablement dans l'emploi.

De même, les stages en entreprise permettent aux jeunes de conforter leur orientation, facilitent la mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel, et leur donnent une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers.

Les réponses :

Pour développer l'alternance :

- Inciter les branches professionnelles à se fixer des objectifs chiffrés de contrats en alternance.
- Rendre possible, pour certains jeunes, l'entrée en alternance en cours d'année.

Pour mieux moraliser l'utilisation des stages :

- Pour ne pas confondre stage et contrat de travail, réserver les stages à ceux qui sont menés dans le cadre d'un projet pédagogique.
- Améliorer la qualité des stages, en limitant leur durée à six mois maximum, et en mettant en place un délai de carence entre deux stages.
- Permettre l'accès des stagiaires aux activités sociales et culturelles du comité d'entreprise.
- Prendre en compte la durée du stage dans le calcul de l'ancienneté mais aussi dans la durée de la période d'essai, si le stage de fin de cycle aboutit à une embauche.

4

L'ENTREE DANS L'EMPLOI (Accord du 11 juillet 2011)

Le constat :

Certains jeunes embauchés rencontrent des difficultés d'intégration dans l'entreprise.

Les réponses :

Pour faciliter cette intégration, un certain nombre de dispositions simples sont prévues :

- mise en place d'un parcours d'entrée, avec la possibilité de nommer un salarié référent ;
- remise d'un livret d'accueil à tout jeune embauché ;
- tutorat pour tout contrat de professionnalisation ;
- aide financière exceptionnelle pour faire face aux différents frais (de restauration, de transport etc.) auxquels ils peuvent être confrontés avant de percevoir leur premier salaire.

40 millions d'euros sont redéployés pour le financement de cette aide exceptionnelle. Le montant attribué sera fixé en fonction des frais identifiés. Il peut s'agir par exemple d'une aide à la restauration, d'une aide au déplacement, etc.

→ → Le bilan à fin novembre 2011

L'aide financière sera opérationnelle début 2012.